

CHS-CT 11 FEVRIER 2014

La réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du Finistère, s'est tenue le 14 février à Châteaulin à la demande de **FO-DGFIP29**. En effet, nous avons demandé avec insistance que cette réunion se tienne en tout début d'année, au moins sur le sujet des formations, car il est extrêmement important que cette décision soit prise le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre de dérouler un calendrier le plus ouvert possible. Cela permet à l'ensemble des personnels concernés de pouvoir participer aux formations qui leur sont destinées en tenant compte des contraintes liées aux charges de travail. Depuis de nombreuses années, malgré nos demandes, ces sessions se tenaient essentiellement en septembre, octobre et novembre et arrivaient en concurrence notamment avec les formations métiers.

Le contexte d'évocation des propositions des formations lors de ce CHS-CT nous a paru tout à fait surréaliste...En effet dans le cadre d'un fonctionnement normal, ces propositions auraient dû être faites par la présidente du CHS-CT, en concertation préalable avec la secrétaire animatrice. Or, quelle ne fut pas notre surprise de constater que Mme PY semblait découvrir lors de la réunion, les propositions établies par la secrétaire animatrice, tout en s'interrogeant sur la nécessité de telle ou telle formation faisant fi parfois de l'historique de certaines d'entre elles. Mme PY aurait juste parcouru les documents préparatoires que cela ne serait pas étonnant ! Une telle désinvolture en dit long sur la préoccupation que constituent la sécurité et la santé au travail dans le Finistère pour l'administration des Finances Publiques ! Si nous rapprochons cela du dialogue (ou de l'absence de dialogue) en cours sur l'élaboration du DUERP où l'administration entend à tout le moins minorer le développement des risques psychosociaux dans les services et la souffrance au travail qui se répand progressivement, ce n'est pas très rassurant !

Rappelons qu'en décembre 2013, nous avons expliqué, que compte tenu des intentions à peine voilées de la Directrice (CHS-CT du 5 novembre 2013), consistant à opérer une sélectivité des risques professionnels dans le cadre de l'élaboration du DUERP, nous considérons que notre rôle n'était pas de cautionner une telle politique où il apparaissait que la priorité pour l'Administration revenait à simplement se mettre en conformité avec ses obligations légales.

Nous avons alors pris la décision de boycotter les groupes de travail DUERP de la campagne 2013/2014 qui devaient se tenir en janvier 2014. Les autres OS qui n'avaient pas souhaité nous suivre dans cette action, s'étaient finalement rendus à l'évidence le 28 janvier 2014 lorsque l'avant dernier groupe de travail DUERP avait inévitablement achoppé sur la question de la cotation des risques psychosociaux....

FO-DGFIP29 est convaincu que l'Administration n'entend plus coter les RPS en tant que risques « intolérables » dans la mesure où cela implique sa responsabilité en cas de sinistre.

Un programme de formation sera finalement proposé à l'ensemble des agents du département, le recensement des demandes devrait intervenir rapidement et nous sommes satisfaits de voir que certaines d'entre elles pourront se dérouler au printemps. Nous en avons également profité pour rappeler notre demande de conférence sur la souffrance au travail. L'Administration lors du CHS-CT du 5 novembre 2013 avait prétexté des problèmes organisationnels pour expliquer sa non programmation en 2013...

Pour 2014, l'Administration semble avoir pris acte de notre demande insistante, nous reviendrons sur le sujet lors de la prochaine séance plénière.

Propositions de formations pour 2014 :

Risques routiers : Cette formation particulièrement appréciée sera renouvelée en 2014 à raison de 5 sessions réparties sur l'année. En 2013, 130 demandes avaient été enregistrées pour 45 retenues.

Prévention et secours civiques de niveau 1 : Cette formation, également très demandée sera reconduite en 2014, elle consiste en des exercices pratiques avec mise en situation d'accidents simulés. (6 sessions prévues dont 2 de recyclage).

Gestes et postures : 2 sessions vont être programmées cette année pour cette formation, dont l'objectif est d'acquérir les connaissances liées à la manutention.

Habilitations électriques : Les formations passées sur ce thème n'avait pas permis de délivrer un titre d'habilitation aux stagiaires. Cette lacune sera corrigée cette année avec cette formation, dont l'objectif est de permettre à des agents non électriciens d'intervenir sur du matériel basse tension.

Gestion du stress : La Présidente a indiqué, que par le passé, des dérives observées dans le contenu de formations de ce type, avait donné lieu à des réserves du Ministère. A notre question de connaître les orientations 2014 sur le sujet, puisque tirant les leçons du passé, le Secrétariat Général du Ministère devait publier une liste d'organisme agréé, nous n'avons pas obtenu de réponse...

Pour Madame PY, d'autres approches peuvent être envisagées pour lutter contre le stress, à savoir le dialogue et l'organisation, notamment au travers de la mise en place des EDD (espace de dialogue).

Nous lui avons une fois encore rappelé que la seule approche organisationnelle, ne pouvait suffire pour régler le mal être de bon nombre d'agents écrasés par la charge de travail liée aux sous effectifs dans les services.

Traiter les conflits au quotidien : La formation porte sur les méthodes visant à résoudre les situations de conflits voire de crises entre les personnels. Une session est programmée dans l'immédiat dans l'attente d'un premier bilan pour juger de l'opportunité de sa reconduction.

Gestion des violences en situation d'accueil : Cette formation propose de créer une méthodologie face aux fonctionnements problématiques de certains usagers. Un stage sur ce thème étant déjà programmé dans le cadre de la formation continue, et destinée aux agents confrontés à des situations d'accueils difficiles, la proposition n'est pas retenue pour 2014.

Gestes élémentaires face à un début d'incendie : L'objectif de cette formation est de sensibiliser les personnels à la prévention incendie et de les rendre capables, en pareil cas, d'adopter les bons réflexes notamment en matière d'évacuation.

Nous avons demandé qu'un bilan des sessions 2013 puisse être réalisé afin d'avoir un recensement précis des besoins. Nous constatons encore lors de nos visites que les révisions des extincteurs ne sont toujours pas annualisées ou que les collègues ne connaissent pas les points de ralliement en cas d'incendie.

Utilisation d'un défibrillateur : Cette formation est une initiation aux gestes de massages cardiaques ainsi qu'à l'utilisation et la mise en place d'un défibrillateur. Il est envisagé trois sessions de formation.

Prévention et santé au bureau portant sur le travail devant écran :

La Présidente entend en accord avec le Médecin de Prévention, privilégier une approche individuelle de cette problématique d'organisation des postes de travail des agents, en s'appuyant sur la dotation budgétaire allouée au Médecin. La formation n'est pas retenue.

Prévention des morsures de chiens : Ce stage, plus spécialement destinée aux collègues géomètres et huissiers est programmé pour une séance, mais au vu du retour d'expérience et du nombre de demandeurs, d'autres sessions pourraient être envisagées.

Détermination des premiers axes prioritaires pour le budget 2014 du CHS-CT :

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour par l'administration. En amont de la discussion budgétaire, la Présidente nous a proposé des « pistes » de réflexions axées autour des problématiques liées aux ambiances lumineuses et/ou acoustiques dans les services.

Nous avons fait remarquer qu'aucun document de travail ne nous avait été proposé ni avant ni pendant la réunion, ce qui ne correspond pas aux engagements pris par le Ministère comme indiqué dans notre déclaration liminaire, sur le sujet de faciliter le travail d'analyse des représentants en CHS-CT.

Pour **FO DGFIP29**, l'Administration cherche surtout à essayer de travailler le moins possible et à éluder les problèmes qu'elle n'entend pas résoudre. En réalité, elle propose des axes qui oublient

volontairement de traiter des difficultés que rencontrent les agents et qui ne nécessitent pas que des solutions techniques. Ainsi, s'intéresser aux nuisances sonores, dès lors que cela améliore le confort des agents n'est pas en soi une mauvaise chose, et des dispositifs permettent d'agir en ce sens. Le problème c'est que pendant que l'on évoque le bruit, on ne parle pas de l'organisation mise en place et imposée par l'Administration, comme par exemple le travail en plateau qui porte en lui la concentration des bruits, et que les orientations stratégiques actuelles risquent fort de généraliser.

Pour **FO**, il paraît nécessaire d'analyser l'ensemble des contraintes que subissent les agents dans leur environnement de travail et pas seulement de morceler les difficultés pour éluder celles qu'on néglige. Sans cela, il est impossible d'espérer une amélioration significative des conditions de travail.

C'est pourquoi, **FO-DGFIP29** s'est opposée à donner un blanc seing à la Présidente du CHS-CT29 qui, comme à son habitude, a essayé de poser des ultimatums, ce qui ne correspond pas au fonctionnement digne de cette institution et à la nécessaire ambition que nous devons avoir collectivement en matière de santé et de sécurité au travail. Il est vrai que les contraintes sont aujourd'hui telles que la tâche n'est pas aisée, mais cela nécessite d'autant plus d'engagement et de volonté d'agir.

Cette méthode que l'administration cherche à imposer à également pour but d'essayer d'associer les représentants des personnels en CHS-CT et par là même l'ensemble des personnels à la gestion des conséquences désastreuses des suppressions d'emplois et des contraintes budgétaires ! « Dîtes-moi ce qui vous manque et je vous expliquerai comment vous en passer » !

FO-DGFIP n'entend, sous aucun prétexte, s'associer à ces orientations qui détruisent la qualité du service rendu, tout en ruinant la santé des agents qui défendent ce même service public, avec un professionnalisme jamais mis en défaut !

La discussion a donc tourné court face à une attitude qui tourne le dos aux engagements pris par les diverses strates de l'Administration en ce qui concerne les obligations en matière de vigilance et de souci de la santé des agents au travail !

Questions diverses :

Nous avons demandé qu'une délégation CHS-CT puisse se rendre dans les services de Direction à Couchouren Quimper ainsi qu'à la DIRCOFI.

Avec difficulté nous avons obtenu un accord de principe sur ces visites mais une fois de plus cela a donné lieu à discussions, Madame PY estimant qu'il ne fallait pas multiplier les visites dans l'année...et reprochant même aux OS de ne pas rendre dans les temps les comptes rendus de visites...

Nous lui avons fait remarquer que les calendriers de visites n'étaient pas figés et que comme indiqué dans la circulaire du Ministère, le calendrier prévisionnel n'interdit pas des modifications en fonction des besoins qui apparaissent en cours d'année.

Sur les PV des visites, les représentants **FO DGFIP** ont toujours fait remonter leurs comptes rendus au secrétariat du CHS-CT.

Enfin, et suite aux récents évènements constatés dans le réseau nous avons rappelé une fois encore la nécessaire information au CHS-CT de tous les sujets touchant notamment aux accidents de services et aux éventuelles agressions signalées par les services.

La Délégation FO-DGFIP29 : Florence JAVELOT (Trésorerie de Landivisiau) ; Murielle MORICCI (SIP Quimper Ouest) ; Michelle GALLY(Trésorerie de Brest Municipale) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) ; Erick GUERRY (DDFIP Brest).

DECLARATION LIMINAIRE

La politique économique développée le 14 janvier dernier par le Président de la République s'éloigne chaque jour un peu plus des attentes des salariés et par conséquent, des fonctionnaires de notre ministère.

Cela renforce le bien-fondé de l'indépendance de notre organisation syndicale dans le débat électoral et après avoir combattu la RGPP, notre cohérence aujourd'hui est bien de combattre son clone, la MAP.

Pour **Force Ouvrière**, cette politique libérale n'est pas un tournant, mais bien une politique assumée dans le prolongement de l'adoption du Traité Européen qui impose aux peuples une austérité généralisée.

Cette austérité, les agents des ministères économiques et financiers en subissent les conséquences à tous les niveaux : pouvoir d'achat, suppressions d'emplois, restructurations et réformes incessantes.

Ce contexte de bouleversements ininterrompus a conduit à une détérioration, sans précédent, des conditions de travail et a engendré un mal être et une souffrance au travail dont les éléments chiffrés par les Médecins de Prévention sont édifiants.

Malheureusement les pseudos plans stratégiques Directionnels, qui n'auront d'autres vocations que tenter d'adapter les services aux prochaines suppressions d'emplois ne pourront qu'aggraver cette situation

Dans le même temps, les responsables, Ministres et Hauts fonctionnaires, se disent tous particulièrement attachés à la Santé au Travail... mais pour autant les premiers persistent dans leur politique drastique de coupes budgétaires, et les seconds feignent de croire que la e-Administration et la dématérialisation sont les remèdes miracles pour éviter le naufrage de nos services, alors que sur le terrain tout démontre le contraire !

Comme pour se donner bonne conscience, et certainement aussi pour se dédouaner, ces mêmes responsables poursuivent l'élaboration de plans d'action, dotés d'outils toujours plus élaborés à savoir les DUERP, PAP, TBVS, EDD, outils censés enrayer l'inexorable dégradation des conditions de travail.

Récemment en octobre 2013, le gouvernement a même soumis un protocole d'accord pour la mise en place d'un plan national d'action de prévention des risques psychosociaux.

Cet accord **Force Ouvrière** ne l'a pas signé, nous ne souhaitons pas cautionner l'hypocrisie d'un gouvernement, qui n'a jamais voulu remettre en question les mesures dont il est à l'origine et qui sont la cause centrale ayant mené à l'amplification dramatique des RPS.

En juillet 2013, **FO-DGFIP** avait boycotté le comité de suivi national du plan d'action d'améliorations des conditions au travail, considérant que la gestion de la pénurie est dangereuse pour tous, et que ce qui se passe aujourd'hui dans les services est de la responsabilité de l'Administration.

En décembre dernier, nous avons localement pris la responsabilité de ne pas participer aux travaux de janvier 2014, associant l'Administration et les OS locales pour la campagne d'élaboration du DUERP 2013/2014.

Pour **FO-DGFIP29**, il était écrit que cet exercice de recensement des risques professionnels mènerait, de toute façon, dans une impasse en ce qui concerne le sujet des risques psychosociaux.

Si nous ne négligeons en aucune manière l'ensemble des thématiques qui conduisent à l'élaboration du DUERP, la prise en compte et surtout le traitement des risques psychosociaux demeurent notre revendication centrale et prioritaire !

Il est intolérable, Madame la Présidente, que les agents dont vous avez obligation d'assurer la santé et la sécurité continuent de souffrir psychologiquement dans l'exercice de leurs missions !

Il est intolérable, Madame la Présidente que bon nombre de ces collègues vivent dans le stress au quotidien et que certains d'entre eux en arrivent à une anxiété généralisée qui les mène à l'épuisement professionnel !

Il est intolérable, Madame la Présidente, qu'aucune action de prévention pertinente visant à supprimer ce risque professionnel majeur, ne soit mis en œuvre et notamment celle visant à mettre en adéquation la charge de travail des agents et les emplois nécessaires à leur accomplissement !

Concernant la réunion d'aujourd'hui, notre organisation **FO DGFIP29** vous avait, à de multiples reprises, demandé d'anticiper le calendrier budgétaire, notamment pour permettre d'envisager les sessions de formations dès le printemps et nous constatons que notre demande réitérée lors du CHS-CT du 5 novembre 2013 est prise en compte en ce qui concerne l'ordre du jour de ce CHS-CT.

Concernant le point n°2 de cet ordre du jour touchant aux réflexions éventuelles sur les axes prioritaires à définir dans le cadre de la programmation des crédits du CHS-CT29 en 2014, nous observons qu'en amont de cette réunion, aucun document ne nous a été communiqué, ce qui nous pose un problème majeur pour exercer notre mandat.

Nous vous rappelons à ce titre que, la note ministérielle du 20 décembre 2013 adressée aux responsables départementaux, stipule que « *le bon déroulement du CHSCT se matérialise par la transmission de toutes les informations utiles à son travail d'analyse...* »

Nous vous rappelons à nouveau notre opposition à la démarche directionnelle en cours visant à adapter les services à l'austérité, et en ce qui nous concerne nous dénoncerons toute tentative de détournement du CHS-CT à des fins d'accompagnement de vos pseudos projets stratégiques.

Comme nous vous l'avions revendiqué l'année passée, **FO-DGFIP29** veillera à ce que les engagements budgétaires 2014 correspondent aux orientations d'exemplarité qui prévalent dans le cadre des CHS-CT des Ministères Financiers.